



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Bilan de la stratégie régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur des risques naturels et hydrauliques

Période 2022 – 2024

Juin 2025

P8 – SPR – Bilan de la stratégie régionale

**Bilan de la stratégie régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
des risques naturels et hydrauliques
Période 2022 – 2024**

Rédaction

Indice	Rédacteur	Vérificateur	Date	Modifications
1	Delphine PICOT	Pierre Monteiller		

Approbation

Approuvé par (Nom, Fonction)	Le	Visa
Pierre MONTEILLER Chef du service prévention des risques		

Diffusion

Attribution	Information
Services risques des DDT(M) de la région PACA	

Archivage

DREAL PACA / Service prévention des risques – Unité risques naturels majeurs

Affaire suivie par

Delphine PICOT Cheffe de l'unité risques naturels majeurs Service prévention des risques
Tél. 04 88 22 62 68
Mél. delphine.picot@developpement-durable.gouv.fr

Références

--

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice :1	Page 2/17

Table des matières

1 BOP 181.....	4
2 Démarches partenariales.....	6
3 PPRN.....	10
4 Amélioration de la connaissance et partage d'outils.....	12
4.1 PPRI.....	12
4.2 FPRNM.....	13
4.3 Exposition itinérante.....	13
5 Bilan des indicateurs.....	14

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice :1	Page 3/17

1 BOP 181

Le FPRNM (dit Fonds Barnier) a été créé par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. La budgétisation du fonds Barnier depuis 2021 a conduit à faire évoluer progressivement les modalités de pilotage et de programmation des crédits (AE – autorisations d'engagement et CP – crédits de paiement) délégués au BOP181 PACA.

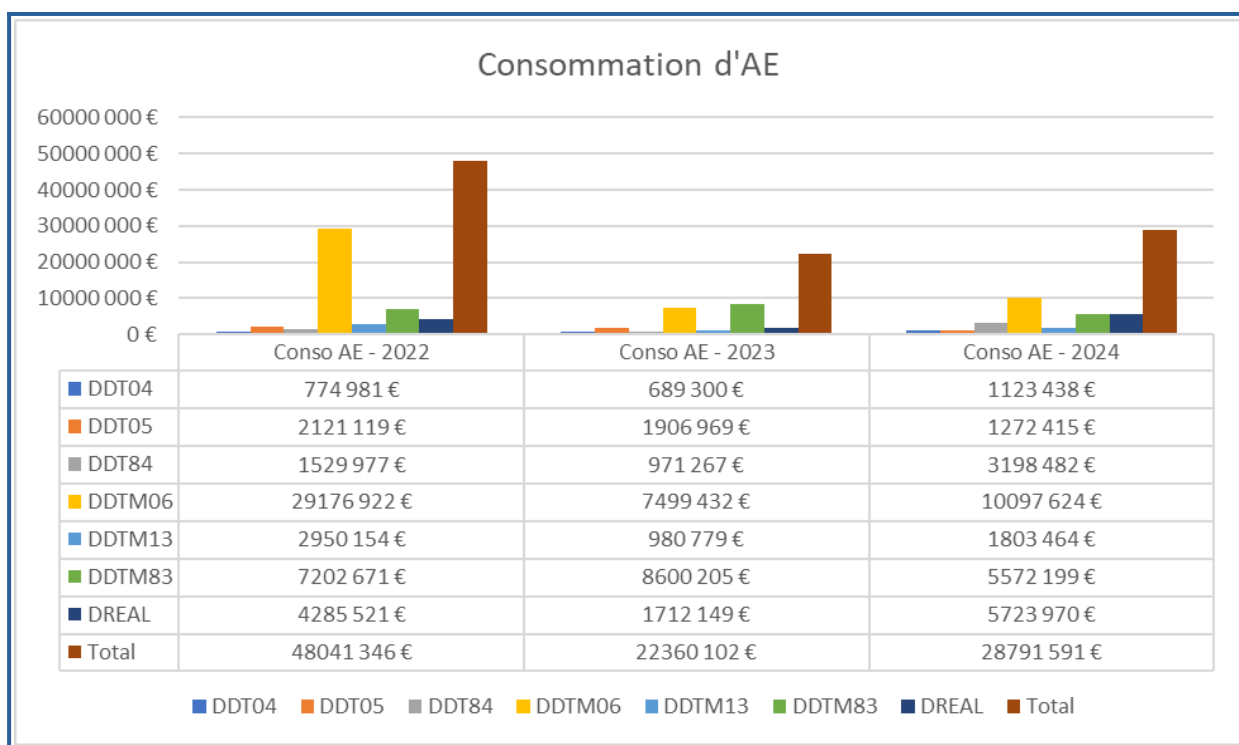
En particulier les règles suivantes ont été mises en œuvre :

- **Utilisation d'un tableau commun DREAL / DDT(M),**
- **Organisation de bilatérales DDT(M) – URNM** (unité des risques naturels majeurs) en vue d'ajuster la programmation et échanger sur la consommation, pour préparer le budget de l'année suivante,
- **Délégations de crédits en début d'année**, notamment pour les dépenses relatives aux PAPI et STEPRIM, à l'élaboration de PPRn ; puis au fil de l'eau, selon les besoins.

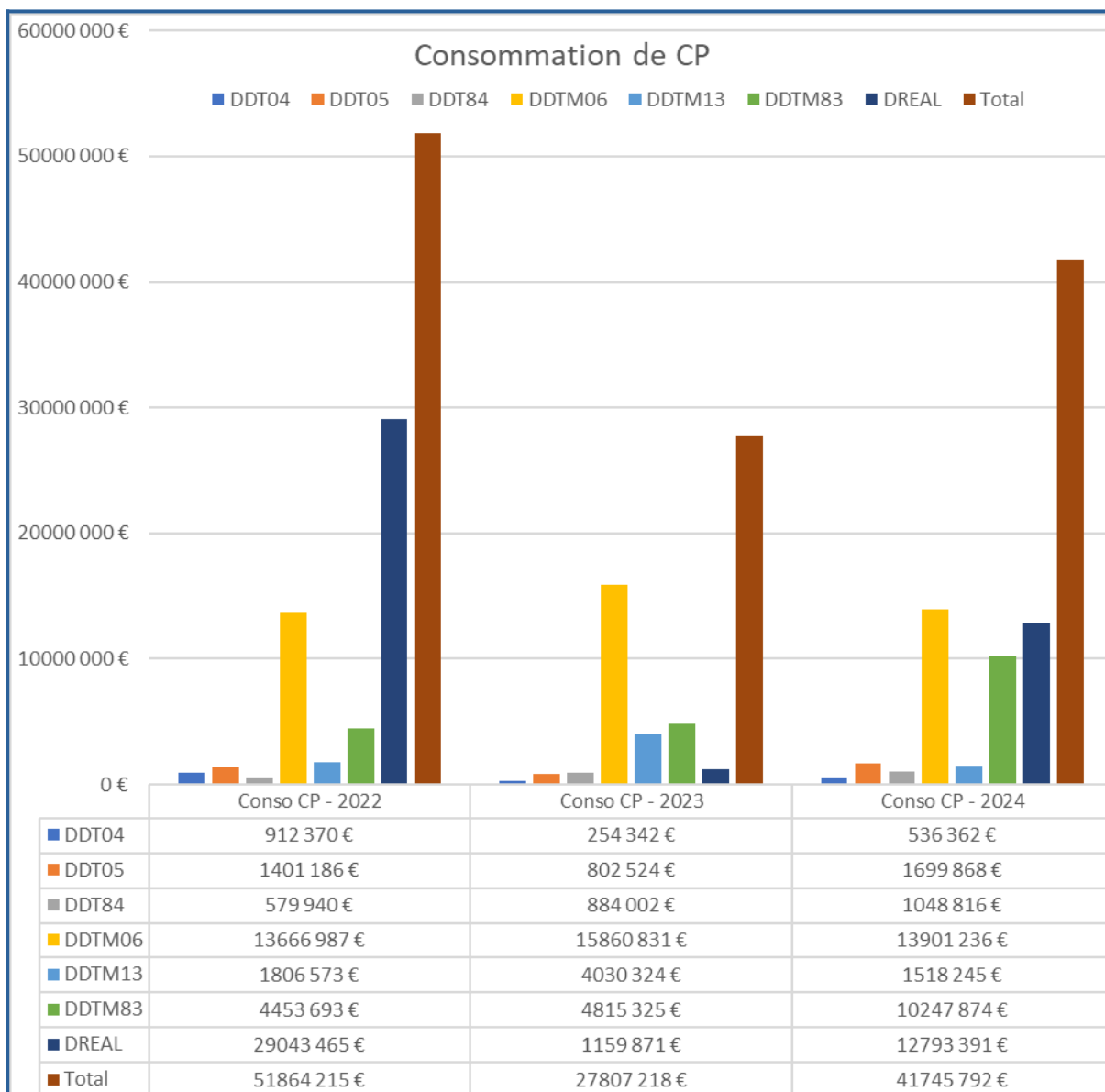


L'objectif est double : assurer une meilleure programmation et consommation, diminuer les restes à payer (RAP).

Les bilans de la consommation en AE et CP (hors BOP ROME, suivi par la DREAL AuRA) sur les années 2022 – 2024 sont repris ci-après :



Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice : 1	Page 4/17



2 Démarches partenariales

Deux évolutions majeures ont concerné les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) au cours de la période 2022 – 2024 :

- ➔ Validation d'un nouveau cahier des charges PAPI 3, entérinant le passage unique en comité d'agrément de bassin pour avis préalable à la labellisation par le préfet de bassin : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/CC%20PAPI%203%202023.pdf>
- ➔ Soumission des dossiers de PAPI et leurs avenants avec travaux postérieurs au 25 juin 2023 à évaluation environnementale (et donc soumission à l'avis de la MRAE (mission régionale de l'autorité environnementale)).

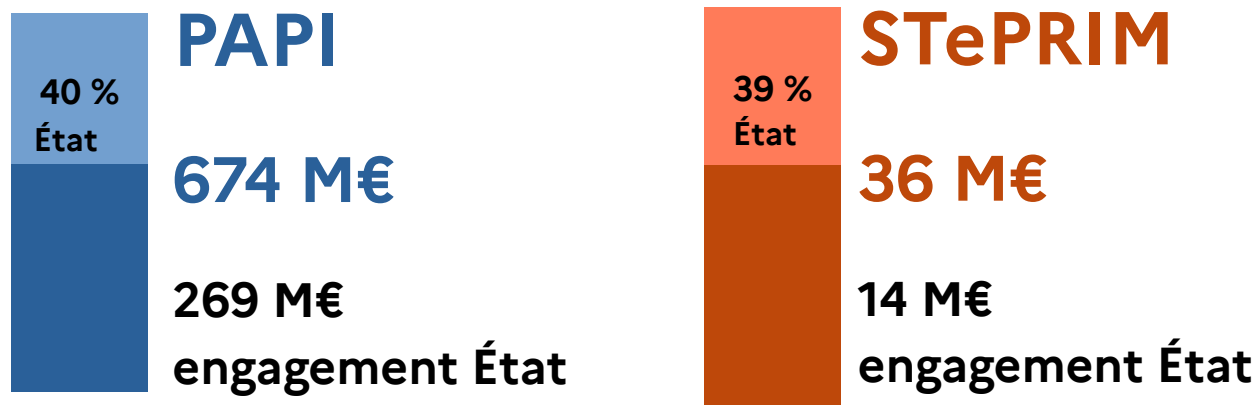
Pour ce qui concerne les **Stratégies de Prévention des Risques en Montagne (STePRIM)**, un nouveau cahier des charges a également été publié notamment en vue de cadrer plus précisément les étapes de phases opérationnelles :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/MAJ%20CC%20STePRiM%20_2023%282%29.pdf

Il peut être relevé que les STePRIM en phase opérationnelle sont en cours de développement, après des étapes de réalisation d'études préalables.

En particulier, la STePRIM CARE, labellisée fin 2023, constitue la première STePRIM opérationnelle majeure sur le territoire national.

Les DDT(M) sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projet et les accompagnent dans l'élaboration des programmes (en assurant le rôle de référent Etat). La DREAL accompagne l'émergence de nouvelles démarches et la poursuite de celles existantes, en soutien des DDT(M), notamment en participant aux réunions de cadrage, ainsi qu'aux COPIL et COTECH faisant état d'évolutions majeures (avenants). Elle assure également l'instruction des dossiers.



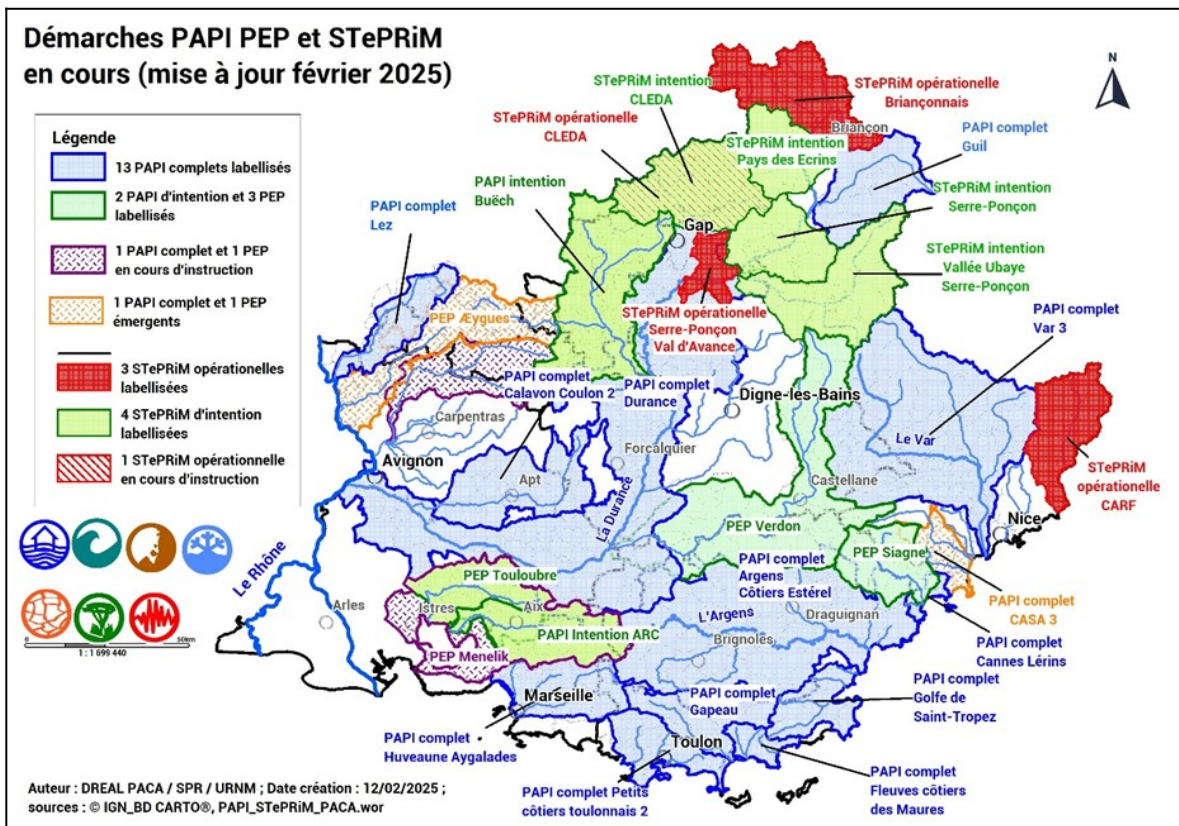
Depuis le début de leur mise en œuvre, les actions des projets de PAPI correspondent à plus de 674 M€, avec un engagement de l'Etat de près de 269 M€ via la labellisation.

Pour les STePRIM, ce sont plus de 36 M€ d'engagements prévus les porteurs, avec un accompagnement de l'Etat à hauteur de 14 M€.

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice : 1	Page 6/17

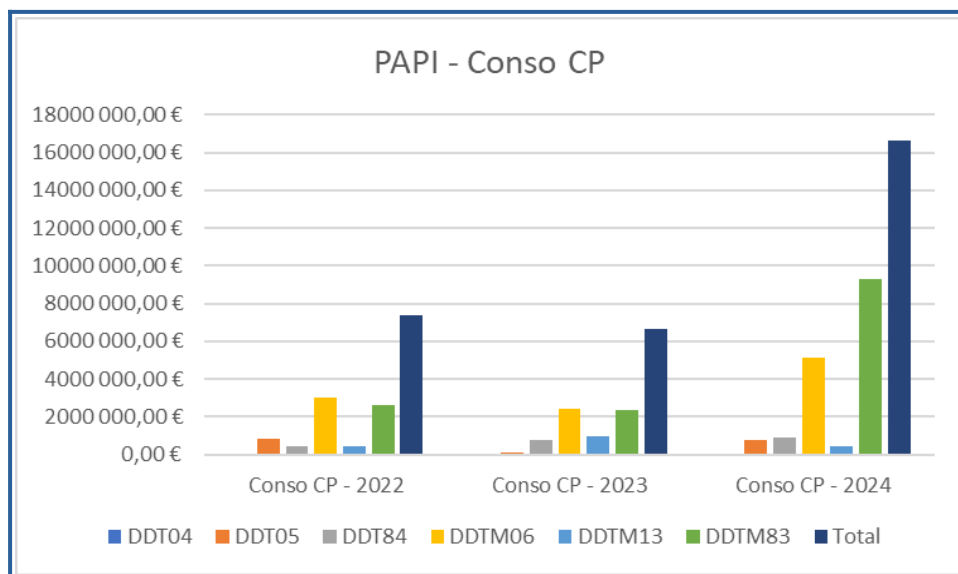
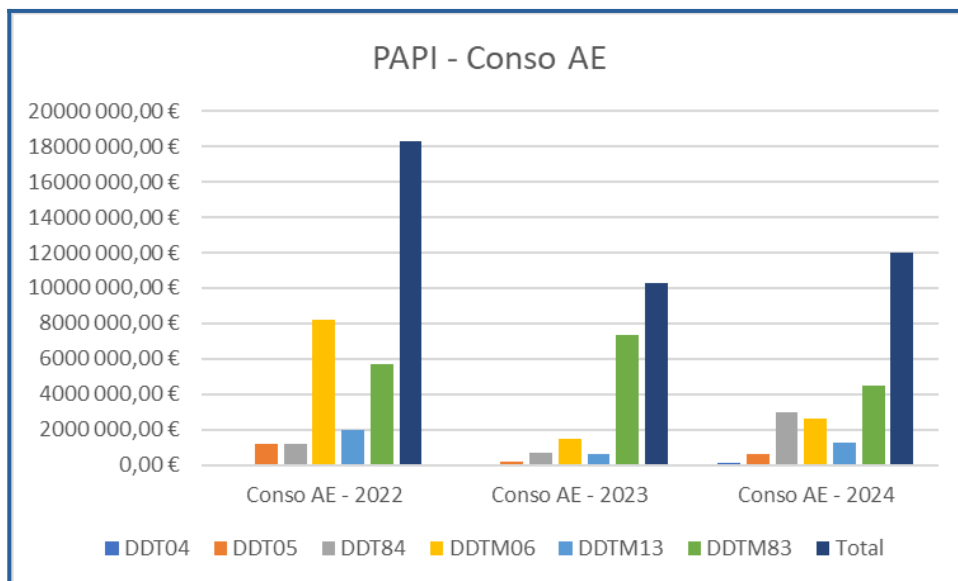
La carte ci-après permet de visualiser la **couverture de la région par des démarches de PAPI et STePRiM**.

À noter que le plan Rhône couvrant la Camargue n'est pas représenté.



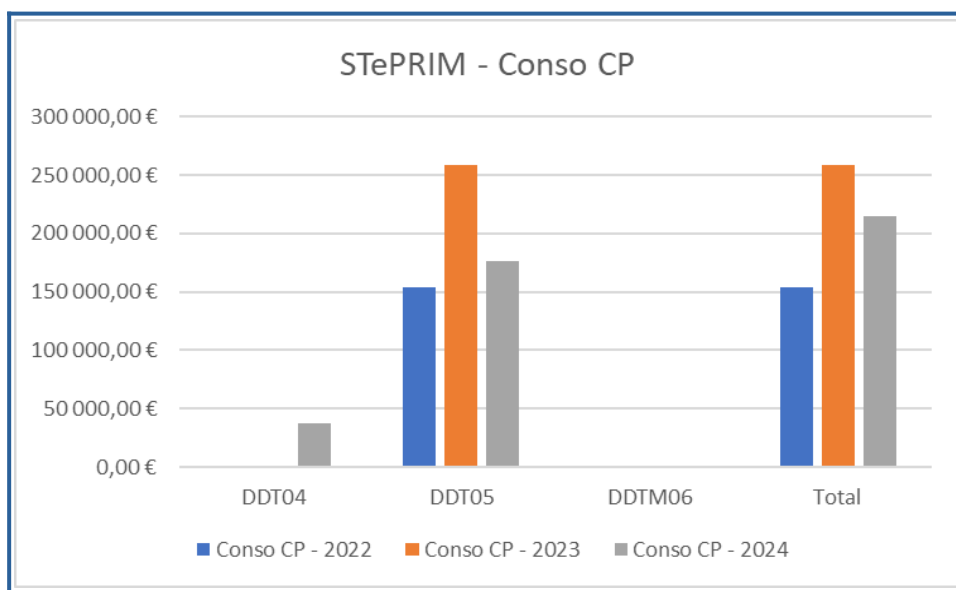
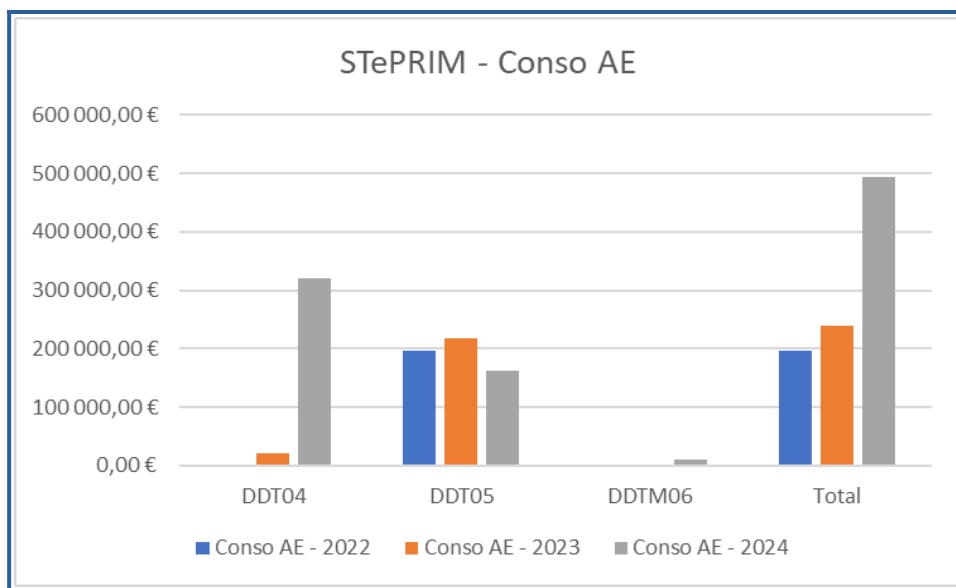
Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice : 1	Page 7/17

En termes de consommation de crédits pour les PAPI, le bilan ci-après fait état d'une augmentation en consommation de crédits de paiement, notamment en 2024. Ceci permet de confirmer la bonne dynamique engagée pour la réalisation des actions de travaux des PAPI :



Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice : 1	Page 8/17

Pour les **STePRIM**, ces stratégies étant encore relativement jeunes, la consommation d'AE reste supérieure à celle des CP.



3 PPRN

L'évolution des prescriptions et des approbations de PPRN est détaillée dans les tableaux ci-dessous (bilan tiré de GASPAR) :

Nombre d'arrêtés de prescription pris entre 2022 et 2024

Département	Nombre d'arrêtés de prescription en 2022	Nombre d'arrêtés de prescription en 2023	Nombre d'arrêtés de prescription en 2024	Nombre d'arrêtés de prescription entre 2022 et 2024
04 - Alpes-de-Haute-Provence		5	2	7
05 - Hautes-Alpes			2	2
06 - Alpes-Maritimes				0
13 - Bouches-du-Rhône		4	4	8
83- Var				0
84- Vaucluse				0
Total PACA	0	9	8	17

Nombre de procédures PPRN en cours (révision ou élaboration) par département - évolution entre 2021 et 2024

Département	2021	2022	2023	2024
04 - Alpes-de-Haute-Provence	5	5	10	12
05 - Hautes-Alpes	3	3	3	2
06 - Alpes-Maritimes	26	20	16	16
13 - Bouches-du-Rhône	19	13	17	20
83- Var	25	25	23	22
84- Vaucluse	8	7	5	3
Total PACA	86	73	74	75

Nombre de PPRN approuvés par département - évolution entre 2021 et 2024

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice :1	Page 10/17

Département	au 31/12/2021	Nombre de PPRN approuvés				au 31/12/2024
		2022	2023	2024	Entre 2022 et 2024	
04 – Alpes-de-Haute-Provence	54				0	54
05 – Hautes-Alpes	58				0	58
06 – Alpes-Maritimes	127	6	4		10	137
13 - Bouches-du-Rhône	89	6		1	7	96
83- Var*	53		2	1	3	56
84- Vaucluse	22	1	2	2	5	27
Total PACA	403	13	8	4	25	428

* Pour le Var, ces chiffres incluent les PPRN appliqué par anticipation.



Ces tableaux ne traduisent pas tout le travail réalisé par les DDT(M) en matière de PAC.

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice :1	Page 11/17

4 Amélioration de la connaissance et partage d'outils

4.1 PPRI

En 2010, la DREAL PACA avait réalisé avec les services risques des DDT(M) un guide intitulé « *Comprendre les méthodes d'élaboration des PPRI en Paca* ».

Depuis, divers documents ont été produits tant au niveau national qu'au niveau local, qui ont fait évoluer la réglementation et les pratiques.

Les dernières évolutions majeures en date ont été apportées par le décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « *aléas débordement de cours d'eau et submersion marine* ».

Compte tenu de ces éléments, la DREAL PACA a réuni et animé en 2022 et 2023 un **groupe de travail avec les services risques des DDT(M) de la région** pour élaborer un nouveau guide, afin de proposer des recommandations régionales.

Ce travail de concertation a notamment permis de mettre en commun les pratiques concernant l'élaboration des PPRI et de préciser les recommandations à inscrire ou non dans le guide.

En parallèle, le **guide national PPRI par débordement de cours d'eau** porté par la DGPR a été transmis aux services déconcentrés le 1er juillet 2024.

Le **guide régional**, fourni en pièce jointe, est conforme au guide national. Il n'a toutefois pas vocation à s'y substituer.

En effet, **le guide régional ne constitue pas un document réglementaire supplémentaire**, il a pour objectif de fixer un cadre régional homogène et partagé pour un affichage clair des pratiques d'élaboration des PPR Inondation dans la région PACA tenant compte des particularités physiques locales de la région et du caractère soudain de certaines crues.

Il reprend les points majeurs, sensibles et particuliers de la région qui nécessitent des précisions ou une doctrine commune.

Le principe du plus grand dénominateur commun a été retenu pour toutes les pratiques.

A la demande des DDT(M), le guide régional fait figurer que des doctrines départementales, généralement plus restrictives, peuvent être appliquées, en fonction du contexte local particulier.

Il a vocation à favoriser l'émergence d'un langage commun lisible pour les communes et pérenne dans le temps.



Le guide peut bien sûr servir de base pour chaque DDT(M) souhaitant décliner une doctrine départementale pour préciser la position de l'État sur des points n'ayant obtenu consensus dans le cadre du groupe de travail.

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice :1	Page 12/17

4.2 FPRNM

La DREAL a produit en 2022 un guide de type FAQ que les subventions FPRNM, venant compléter le guide national. Ce document aura vocation à être mis à jour.

4.3 Exposition itinérante

Enfin, l'exposition itinérante sur les risques naturels a été finalisée : deux jeux sont à disposition des DDT(M) et partenaires.

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice :1	Page 13/17

5 Bilan des indicateurs

Le bilan des indicateurs de la feuille de route nationale est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Pour ce qui concerne le suivi des PPRN, des PAPI et STePRIM, il convient de se reporter aux paragraphes ci-dessus faisant état de la situation connue au 31/12/2024 et de l'évolution pendant la période 2022-2024.

Indicateur	Objectif	Réalisation au 31/12/24
DDRM à jour	100 %	83 % (mise à jour pour le Var engagée en 2024, avec objectif de finalisation en 2025)
Nombre de communes participant à un évènement (JNR) le 13/10	En croissance	En croissance sur la période 2022 – 2024 En 2024, 46 communes concernées par 93 évènements.
Disponibilité de l'information réglementaire sur Gaspar et sur le Géoportail de l'urbanisme afin d'alimenter Géorisques	100 %	99 % (anomalies corrigées au S1 2025)
% de communes littorales en TRI submersion marine avec PPR volet submersion	taux d'adoption en croissance sur 2022-2024	100 % pour les Bouches-du-Rhône (3 communes) 0 % pour le Var (1 commune)

Indicateur	Objectif	Réalisation au 31/12/24
------------	----------	-------------------------

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice : 1	Page 14/17

Taux de couverture par un « porter à connaissance » (PAC) ou par PPRN prescrit ou approuvé en <u>zone d'aléas sismiques fort et moyen</u> , des agglomérations présentant plus de 50 000 hab.	100 % en 2024	25 % dans les Alpes-Maritimes (1 sur 4 communes) 0 % dans les Bouches-du-Rhône (0 sur 1 commune)
Taux de couverture par un « porter à connaissance » (PAC) ou par PPRN prescrit ou approuvé en <u>zone d'avalanche et de nouveaux aléas périglaciaires</u> , des communes identifiées comme prioritaires	95 % en 2024	44 % dans les Alpes-de-Haute-Provence 76 % dans les Hautes-Alpes 67 % dans les Alpes-Maritimes
Avalanche, mouvements de terrain, cavités souterraines : nombre d'actions ponctuelles de prévention réalisées ou soutenues	au moins une par an et par département	Tous les départements sont couverts : 19 actions au total en 2024
Nombre de bâtiments protégés	en croissance	Indicateur non mesurable
Pourcentage de TRI pourvu d'un PAPI labellisé ou d'un PEP validé	95 % en 2024	100 %
OH : Fourniture des contributions à l'instruction des demandes d'autorisation dans les délais (y compris les autorisations simplifiées)	100 %	56 %

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice : 1	Page 15/17

Indicateur	Objectif	Réalisation au 31/12/24
OH : Taux de rapport de clôture des EDD (périodiques) dans un délai de 6 mois (hors demandes de compléments)	80 %	0 %
OH : Nombre de visites d'inspections	nb de visites annuelles supérieur à la moyenne des visites sur la période 2019-2021.	100 réalisés en 2024 pour une moyenne 2022-2024 de 87
% de lettres de mission désignant un chef de projet « mission RDI » par département réalisées et/ou mises à jour		Lettre de mission signée (mise à jour prévue dans le cadre de la stratégie 2025-2027, notamment pour les départements : 04, 06, 13, 83, 84).
% de recommandations de l'audit hydrométrique mises en œuvre en 4 ans	100 % fin 2024	82,6 % (DREAL PACA UPCH) 92 % (SPC Grand Delta)
% de stations bénéficiant de prévisions quantitatives graphiques	d'ici à 2024, couvrir par des prévisions quantitatives sous forme graphique 100 % des stations des tronçons voués à être ouverts en niveau 1	0 % (DREAL PACA UPCH) 0 % (SPC Grand Delta)
% de stations bénéficiant de prévisions quantitatives graphiques	d'ici à 2024, couvrir par des prévisions quantitatives sous forme graphique 50 % des stations vouées à être ouvertes en niveau 2	0 % (DREAL PACA UPCH) 19 % (SPC Grand Delta)

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice : 1	Page 16/17

Indicateur	Objectif	Réalisation au 31/12/24
% de stations de prévision de niveau 1 dotées d'un jeu de cartes ZIP (a minima trois scénarios)	d'ici 2024, disposer d'un jeu de ZIP sur 75 % des stations des tronçons voués à être ouverts en niveau 1	0 % (DREAL PACA UPCH) 20 % (SPC Grand Delta)
% de stations de vigilance consolidées avec la méthode de calage des seuils	révision effective sur 80 % des stations de vigilance	11 % (DREAL PACA UPCH) 100 % (SPC Grand Delta)
Déploiement effectif des six outils du socle commun dans chaque SPC/UH d'ici 2024		6 (DREAL PACA UPCH) 6 (SPC Grand Delta)



Concernant les indicateurs relatifs aux missions du service prévision des crues, il convient de prendre en considération le contexte d'intégration de ce service au sein de la DREAL PACA en mai 2024.

Bilan	Processus concerné : P8	
Bilan de la stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques 2022-2024	Indice : 1	Page 17/17